



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Email : asso.camphinoise.pevele@gmail.com Tél : 06 27 87 58 20

Site internet : <https://assocamphinoisepev.wixsite.com/asso-camphinoise>

Facebook : <http://www.facebook.com/groups/associationcamphinoise2022/>

Organisation :

Article 1 : L'Association Camphinoise organise des cours de sport, de danse pour adultes, pour enfants et des ateliers créatifs ouverts à tous. Elle en assure la gestion financière et administrative. (A noter que tous les membres du bureau sont des bénévoles.)

Article 2 : Les séances sont exclusivement réservées aux adhérents. Les enfants ne sont pas autorisés à accompagner leurs parents et les parents n'assistent pas aux cours des enfants.

Article 3 : les cours sont prévus de début septembre à fin juin de chaque année. Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf exception : (ex : si la mairie a besoin d'une des salles pour un événement particulier le cours annulé sera récupéré pendant une période de vacances.)

Article 4 : Si l'association ne peut tenir son engagement de faire cours en présentiel pendant une grande période, elle mettra tout en œuvre dans la mesure de ses possibilités avec les animateurs pour des cours en Visio.

(Dans le cas où cela n'est pas possible les cours non réalisés feront l'objet d'un avoir éventuel sur la saison suivante.)

Article 5 : Par mesure d'**hygiène et de sécurité** : Tapis obligatoire et Chaussures adéquates pour l'activité pratiquée.

Chaque adhérent doit, obligatoirement, en début de chaque séance, émarger la feuille de présence.

En l'absence d'émargement, l'assurance de l'association se déchargera de sa responsabilité en cas d'accident.

Article 6 : Les adhérents pratiquant les activités sportives sont couverts par le contrat SMACL sous le n° 367466/V dans le cadre d'un incident Corporel survenu lors d'une séance et directement lié à l'activité pratiquée. Toutefois, cette assurance n'intervient qu'après les remboursements effectués par la sécurité sociale et, éventuellement, la mutuelle de l'adhérent.

En cas de malaise les animateurs appelleront les pompiers ou le Samu, un défibrillateur est à disposition à la salle des fêtes
Pour tout accident veuillez prévenir l'association (voir coordonnées ci-dessus).

Inscriptions :

Article 7 : Dossiers :

Tout adhérent doit remplir un dossier et le remettre le jour de l'inscription. **(Tout dossier incomplet ne permettra pas l'accès au cours).** Un cours d'essai peut être pratiqué la première semaine pour chaque activité.

Ce dossier comprend :

- la feuille de renseignements **datée et signée** (pour acceptation du règlement)
- L'autorisation parentale signée pour les enfants mineurs (fiche d'inscription)

Article 8 : Mode de règlement : UNIQUEMENT par

- Chèque (au nom de l'Association Camphinoise)
- Espèces
- ANCV : Chèques ou coupons sport
- Par virement
- **La cotisation à l'association marque l'adhésion au projet associatif et non une « avance » sur des services attendus.**
- **La cotisation est annuelle et non remboursable.**

Loi informatique et liberté :

Article 9 : Chaque adhérent accepte que ses noms et prénoms figurent dans un fichier informatique détenu par les membres du bureau de l'association. Le bureau s'engage à ce que ce fichier ne soit utilisé que dans le cadre de l'association. Les informations détenues peuvent être communiquées à chaque adhérent sur sa demande écrite. Chaque adhérent peut être supprimé de ce fichier par demande écrite au président. L'association se réserve le droit d'utiliser les films et les photographies pris lors des séances, afin de les utiliser pour le site internet de l'association. Tout adhérent ne souhaitant pas voir apparaître son image sur le site doit le signaler par courrier au président de l'association.

Acceptation du règlement :

Article 10 : Les membres du bureau et les animateurs de l'association sont chargés de vérifier l'application de ce règlement lors de chaque séance. Tout pouvoir leur est donné afin que le respect du règlement par chacun améliore la vie de tous.

En cas de désaccord, l'association se réserve la possibilité d'exclure toute personne qui n'en serait pas respectueuse.